



SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14/10/2024

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THULLIER Jean-François	X		
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			Excusé
INVITÉS							
Mme Julie EISSEN (ICAPE)							
Équipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde		

Ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal du 05/06/2024
1. Adhésion contrat-groupe assurance statutaires CDG 77 : délibération n° 2024-10
2. Validation de la contribution des intercommunalités membres du SMAGE pour l'année 2025 : délibération n° 2024-11
3. Subvention auprès du fond vert pour l'opération d'étude à Esbly : délibération n° 2024-12
4. Participation financière de VNF pour l'entretien du pont canal à Condé Sainte-Libiaire pour l'année 2023 : délibération n° 2024-13
5. Proposition de création d'un poste de technicien.ne de rivière : délibération n° 2024-14
6. Proposition de création d'un poste d'animateur.trice de bassin versant : délibération n° 2024-15
7. Proposition de création d'un poste de chargé.e de communication : délibération n° 2024-16
8. Information sur l'avancement des opérations et des travaux

AFFAIRES ADMINISTRATION GENERALE

0. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 05/06/2024

Le procès-verbal du 05/06/2024 a été envoyé aux délégués par e-mail préalablement à la réunion, il est mis au vote.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 22 POUR.

→ **Le procès-verbal du 05/06/2024 a été validé.**

1. Adhésion contrat-groupe assurance statutaires CDG 77 : délibération n° 2024-10

Il s'agit de proposer d'adhérer au contrat groupe assurance statutaires du CDG 77 pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents et les éventuels avenants. Le contrat concerne 7 agents sur 90 jours.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 22 POUR.

→ **Le vote de l'adhésion contrat-groupe assurance statutaires CDG 77 est accepté : délibération n° 2024-10**

AFFAIRES FINANCIERES

2. Validation de la contribution des intercommunalités membres du SMAGE pour l'année 2025 : délibération n° 2024-11

Le cabinet STRATORIAL a élaboré une prospective financière pour lancer la dynamique de mise en œuvre du PPI 2024-2030 du SMAGE des Deux Morin. Dans cette prospective financière, STRATORIAL a fait un exercice de recherche d'équilibre entre : la part de financement par les contributions des intercommunalités et la part de financement par l'emprunt, tout en s'assurant d'une situation financière soutenable dans le temps pour le SMAGE des Deux Morin.

Lors du comité syndical du 05/06/2024, cette prospective a été présentée et par la suite le SMAGE des Deux Morin a consulté les EPCI membres sur les mois de juillet, août et septembre 2024, afin de connaître leur position. 10 EPCI sur 13 se sont alors prononcées et 7 en faveur du scénario financier n°4.

Suite à la réunion de bureau du SMAGE des Deux Morin du 23/09/2024, les membres du bureau proposent de retenir le scénario financier numéro 4 qui se traduit par une contribution pour l'année 2025 de 2 666 500€ :

- 416 500€ pour la compétence SAGE
- 2 250 000 pour la compétence GEMAPI

SMAGE 2 MORIN	2025				
	416 500,00		2 250 000,00		
Montant des cotisations SMAGE 2 Morin	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	Total
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	159 477,85	50,23%	1 130 088,64	1 289 566,49
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	46 981,20	18,36%	413 052,95	460 034,15
CC des Deux Morin	20,06%	83 549,90	16,51%	371 471,79	455 021,69
CC du Provinois	5,52%	22 990,80	3,93%	88 410,86	111 401,66
CA du Pays de Meaux	0,00%	0,00	3,17%	71 353,69	71 353,69
CC Val Briard	0,82%	3 415,30	0,78%	17 530,06	20 945,36
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	36 943,55	5,96%	134 057,80	171 001,35
CC de la Brie Champenoise	6,81%	28 363,65	1,07%	24 034,23	52 397,88
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	11 078,90	0,00%	0,00	11 078,90
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	10 037,65	0,00%	0,00	10 037,65
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	5 622,75	0,00%	0,00	5 622,75
CC du Sud Marnais	1,10%	4 581,50	0,00%	0,00	4 581,50
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	3 456,95	0,00%	0,00	3 456,95
TOTAL	100,00%	416 500,00	100,00%	2 250 000,00	2 666 500,00

Les points suivants ont été évoqués :

- L'intégration des zones de stockage dans le PPI 2024-2030 qui sera complété dans ce sens avec les résultats de la modélisation hydrologique et hydraulique dès janvier 2025 puis en juillet 2025 pour notamment identifier des zones pertinentes pour faire du stockage d'eau pour réduire les inondations.

- Le désengagement de l'Etat sur la partie domaniale du Grand Morin a été évoquée, qu'il faudra remobiliser sur ses responsabilités.
- Il sera nécessaire d'identifier le besoin de financement par l'emprunt dès l'année 2025.
- Des partenariats avec des financeurs comme l'EPTB doivent être engagés.
- Il a été demandé de lancer l'opération de maîtrise d'œuvre sur Saint-Germain-sur-Morin, cette demande a été acceptée.
- L'engagement d'un travail sur le volet foncier est urgent pour rencontrer les propriétaires/exploitants agricoles et échanger sur la stratégie foncière pour réaliser les zones de stockages d'eau. M. MUSART s'est porté volontaire pour suivre la démarche en tant que vice-président du SMAGE.
- Une étude de gouvernance pour fixer les modalités d'exercice de la compétence « 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » sera engagée en 2025.
- L'assemblée souhaite mettre au vote le PPI 2024-2030 au prochain comité syndical.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 6 ABSTENTION, 1 CONTRE, 16 POUR.

→ La contribution pour l'année 2025 est acceptée : délibération n° 2024-11

3. Subvention auprès du fond vert pour l'opération d'étude à Esbly : délibération n° 2024-12

Le SMAGE des Deux Morin porte une étude d'opportunité pour l'émergence d'un projet de territoire pour une meilleure maîtrise foncière des zones inondables à Esbly. Ce dossier traite plusieurs sujets transverses : l'urbanisation, la maîtrise foncière, la restauration des zones d'expansion des crues et des zones humides, etc.

Dans ce cadre, une demande de subvention a été faite auprès du Fond Vert en mars 2023. Pour finaliser, le dossier de subvention, il convient de prendre une délibération. L'assemblée est sceptique sur les résultats de cette étude.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ La demande de subvention auprès du Fond Vert pour l'opération à Esbly est acceptée : délibération n° 2024-12

4. Participation financière de VNF pour l'entretien du pont canal à Condé Sainte-Libaire pour l'année 2023 : délibération n° 2024-13

Le SMAGE des Deux Morin a signé une convention financière avec VNF pour l'entretien des ponts canaux à Esbly et à Condé Sainte-Libaire, cette convention est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Dans cette convention VNF s'engage à participer à hauteur de 50% du montant TTC des opérations de désembâclement des ponts-canaux d'Esbly et de Condé-Sainte-Libaire et du pare-embâcle appartenant à VNF sur le bras secondaire du Grand Morin situé devant le pont-canal d'Esbly.

Dans un premier temps, il est proposé de faire une demande de paiement auprès de VNF sur l'ensemble des interventions du 01/01/2024 au 31/08/2024.

Entreprises	Factures	Montant des interventions sur le pont canal Condé-Sainte-Libaire (€ TTC)
SEE	24S2361	6 624,00 €
SEE	24S2369	53 966,40 €
SEE	24S2390	4 320,00 €
SEE	24S2394	14 361,60 €
CDES	F2403011	3 780,00 €
ED BOIS BRIARD	202408273	2 160,00 €
TOTAL		85 212,00 €
Montant refacturé à VNF		42 606 €

Considérant les interventions détaillées ci-dessus, la participation financière de VNF pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024, pour un montant de 42 606 €.

Il convient de délibérer pour refacturer 50% des dépenses d'entretien des ponts canaux à Esbly et à Condé Sainte-Libaire à VNF. La prochaine refacturation se fera sur la période du 01/09/2024 au 31/09/2025 pour une émission de titre fin 2025.

La réussite de cette convention a été saluée.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ L'assemblée valide la refacturation auprès de VNF pour un montant de 42 606€ : délibération n° 2024-13

Afin de poursuivre la structuration du SMAGE des Deux Morin en adéquation avec les enjeux territoriaux, les orientations politiques et le dimensionnement des ressources humaines, il est proposé de renforcer les équipes.

5. Proposition de création d'un poste de technicien.ne de rivière : délibération n° 2024-14

Il est proposé de créer un poste de technicien.ne de rivière (1 ETP).

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ **L'assemblée valide de la création d'un poste de technicien.ne de rivière. : délibération n° 2024-14**

6. Proposition de création d'un poste d'animateur.trice de bassin versant : délibération n° 2024-15

Il est proposé de créer un poste d'animateur de bassin versant (1 ETP).

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ **L'assemblée valide de la création d'un poste d'animateur.trice de bassin versant. : délibération n° 2024-15**

7. Proposition de création d'un poste de chargé.e de communication : délibération n° 2024-16

Il est proposé de créer un poste de chargé.e de communication (0.5 ETP).

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ **L'assemblée valide de la création d'un poste d'animateur.trice de bassin versant. : délibération n° 2024-16**

AFFAIRES TECHNIQUES

8. Information sur l'avancement des opérations et des travaux

Dans une recherche de simplification de reporting pour faciliter la compréhension du niveau d'avancement des dossiers et donner de la visibilité sur la planification des projets, deux supports ont été réalisés pour :

- Le suivi de l'avancement des opérations décomposé en 3 séquences de travail : AMO / MOE / TRAVAUX,
- La planification des opérations sur les 16 mois à venir.

La séance est levée à 21h00

Secrétaire de séance



Jean-Luc MUSART



Le Président SMAGE 2 Morin



Philippe DE VESTELE

Extrait délibération n°2024-10

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X		
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			

CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre		Envoyé en préfecture le 14/11/2024 Reçu en préfecture le 14/11/2024
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	Excuse	Publié le ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_10-DE
INVITÉS					
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					
Équipe du SMAGE des Deux Morin					
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

1. Adhésion contrat-groupe assurance statutaires CDG 77 : délibération n° 2024-10

Il s'agit de proposer d'adhérer au contrat groupe assurance statutaires du CDG 77 pour l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents et les éventuels avenants.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ Le vote de l'adhésion contrat-groupe assurance statutaires CDG 77 est accepté : délibération n° 2024-10

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_11-DE

Extrait délibération n°2024-11

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X		
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	Excusé	Envoyé en préfecture le 11/04/2025
INVITÉS					Reçu en préfecture le 11/04/2025
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					Publié le
Équipe du SMAGE des Deux Morin					ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_11-DE
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

2. Validation de la contribution des intercommunalités membres du SMAGE pour l'année 2025 : délibération n° 2024-11

- Le cabinet STRATORIAL a élaboré une prospective financière pour lancer la dynamique d'intervention du SMAGE des Deux Morin. Dans cette prospective financière, STRATORIAL a fait un exercice de recherche d'équilibre entre : la part de financement par les contributions des intercommunalités et la part de financement par l'emprunt, tout en s'assurant d'une situation financière soutenable dans le temps pour le SMAGE des Deux Morin.
- Lors du comité syndical du 05/06/2024, cette prospective a été présentée et par la suite le SMAGE des Deux Morin a consulté les EPCI membres sur les mois de juillet, août et septembre 2024, afin de connaître leur position. 10 EPCI sur 13 se sont alors prononcées et 7 en faveur du scénario financier n°4.
- Suite à la réunion de bureau du SMAGE des Deux Morin du 23/09/2024, les membres du bureau proposent de retenir le scénario financier numéro 4 qui se traduit par les contributions suivantes pour l'année 2025 :

simulation 4	2025						Cotisation globale 2025
	Montant des cotisations SMAGE 2 Morin	416 500,00	2025		2 250 000,00	2025	
	SAGE	Cotisations	augmentation 2024-2025	GEMAPI	Cotisation	augmentation 2024-2025	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	159 477,85	25 462,85	50,23%	1 130 088,64	301 356,97 €	1 289 566,49
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	3 456,95	551,95	0,00%	0,00	0,00 €	3 456,95
CA du Pays de Meaux	0,00%	0,00	0,00	3,17%	71 353,69	19 027,65 €	71 353,69
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	11 078,90	1 768,90	0,00%	0,00	0,00 €	11 078,90
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	46 981,20	7 501,20	18,36%	413 052,95	110 147,45 €	460 034,15
CC de la Brie Champenoise	6,81%	28 363,65	4 528,65	1,07%	24 034,23	6 409,13 €	52 397,88
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	36 943,55	5 898,55	5,96%	134 057,80	35 748,75 €	171 001,35
CC des Deux Morin	20,06%	83 549,90	13 339,90	16,51%	371 471,79	99 059,14 €	455 021,69
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	10 037,65	1 602,65	0,00%	0,00	0,00 €	10 037,65
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	5 622,75	897,75	0,00%	0,00	0,00 €	5 622,75
CC du Provinois	5,52%	22 990,80	3 670,80	3,93%	88 410,86	23 576,23 €	111 401,66
CC du Sud Marnais	1,10%	4 581,50	731,50	0,00%	0,00	0,00 €	4 581,50
CC Val Briard	0,82%	3 415,30	545,30	0,78%	17 530,06	4 674,68 €	20 945,36
TOTAL	100,00%	416 500,00	66 500,00	100,00%	2 250 000,00	600 000,00	2 666 500,00

Il convient de prendre une délibération pour validée les contributions des EPCI membres de l'année 2025 afin qu'elles puissent lever la taxe GEMAPI adéquate. Pour rappel, les EPCI doivent communiquer aux services des trésoreries leurs contributions au titre de la taxe GEMAPI à la mi-octobre au plus tard.

Après échange, il est procédé au vote : soit 6 ABSTENTION, 1 CONTRE, 16 POUR.

→ Les contributions issus de la simulation n°4 sont validée : délibération n° 2024-11

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_12-DE

Extrait délibération n°2024-12

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin						
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X	
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis		Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier		Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X	
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X	
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X	
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier		Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc		Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X	
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X	
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X	
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X	
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X	
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X	
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François		Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian		
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X	
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain		
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X	

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	EXCUSE	Envoyé en préfecture le 22/10/2024 Reçu en préfecture le 22/10/2024
INVITÉS					Publié le
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_12-DE
Équipe du SMAGE des Deux Morin					
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

1. Subvention auprès du fond vert pour l'opération d'étude à Esbly : délibération n° 2024-12

Le comité syndical ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 18/03/2024 accordant au Président autorisation pour solliciter des subventions Etat ;

Après avoir entendu l'exposé du Président concernant « l'étude d'opportunité pour l'émergence d'un projet de territoire pour une meilleure maîtrise foncière des zones inondables à Esbly » et son montant de 220 900 euros hors taxes (HT), soit 265 080 euros toute taxe comprise (TTC) et le taux de financement demandé de 80% soit le montant de 176 720€,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions État – exercice 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité.

Adopte l'opération « d'étude d'opportunité pour l'émergence d'un projet de territoire pour une meilleure maîtrise foncière des zones inondables à Esbly », pour un montant de de 220 900 euros hors taxes (HT), soit 265 080 euros toute taxe comprise (TTC) et le taux de financement demandé à 80%;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention ÉTAT dans le cadre de la programmation 2024 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Par la sollicitation de financement auprès du Fond Vert, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et éventuellement du Département de Seine-et-Marne.

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2024, compte 615 232 de la section de fonctionnement;

Autorise le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président



Extrait délibération n°2024-13

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X		
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	EXCUSE	Envoyé en préfecture le 14/11/2024 Reçu en préfecture le 14/11/2024
INVITÉS					Publié le
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					ID : 077-200078038-20241015-2024_13-DE
Équipe du SMAGE des Deux Morin					
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

4. Participation financière de VNF pour l'entretien du pont canal à Condé Sainte-Libiaire pour l'année 2023 : délibération n° 2024-13

Considérant, la convention financière entre le SMAGE des Deux Morin et VNF pour l'entretien des ponts canaux à Esbly et à Condé Sainte-Libiaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024.

Considérant la convention, VNF s'engage à participer à hauteur de 50% du montant TTC des opérations de désembâclement des ponts-canaux d'Esbly et de Condé-Sainte-Libiaire et du pare-embâcle appartenant à VNF sur le bras secondaire du Grand Morin situé devant le pont-canal d'Esbly.

Dans un premier temps, il est proposé de faire une demande de paiement auprès de VNF sur l'ensemble des interventions du 01/01/2024 au 31/08/2024.

Entreprises	Factures	Montant des interventions sur le pont canal Condé-Sainte-Libiaire (€ TTC)
SEE	24S2361	6 624,00 €
SEE	24S2369	53 966,40 €
SEE	24S2390	4 320,00 €
SEE	24S2394	14 361,60 €
CDES	F2403011	3 780,00 €
ED BOIS BRIARD	202408273	2 160,00 €
TOTAL		85 212,00 €
Montant refacturé à VNF		42 606 €

Considérant les interventions détaillées ci-dessus, la participation financière de VNF pour la période du 01/01/2024 au 31/08/2024, pour un montant de 42 606 €.

La prochaine refacturation se fera sur la période du 01/09/2024 au 31/09/2025 pour une émission de titre fin 2025.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

→ La demande de paiement auprès de VNF est validée pour un montant de 42 606€ : délibération n° 2024-13

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président



Extrait délibération n°2024-14

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin						
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X	
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis		Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier		Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X	
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X	
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X	
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier		Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc		Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X	
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X	
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X	
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X	
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X	
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X	
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François		Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian		
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X	
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain		
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X	

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	EXCUSE	Envoyé en préfecture le 18/11/2024 Reçu en préfecture le 18/11/2024
INVITÉS					Publié le
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_14-DE
Équipe du SMAGE des Deux Morin					
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

5. Proposition de création d'un poste de technicien.ne de rivière : délibération 2024-14

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 15/10/2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de technicien de rivière à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pouvoir;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste de technicien de rivière et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial ou de technicien territorial principal 2cl ou de technicien territorial principal 1^{er} cl et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

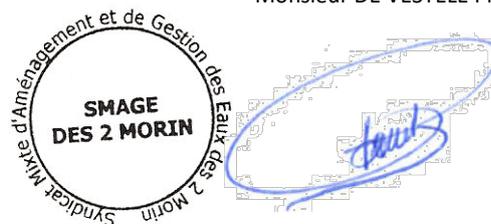
Le poste de technicien de rivière est ouvert

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_15-DE

Extrait délibération n°2024-15

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin						
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X	
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis		Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier		Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X	
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X	
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X	
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier		Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc		Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X	
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X	
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X	
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X	
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X	
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X	
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François		Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian		
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X	
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain		
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X	

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	EXCUSE	Envoyé en préfecture le 18/11/2024 Reçu en préfecture le 18/11/2024
INVITÉS					Publié le
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_15-DE
Équipe du SMAGE des Deux Morin					
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

6. Proposition de création d'un poste d'animateur. trice de bassin versant : délibération n° 2024-15

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 15/10/2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'animateur. trice de bassin versant à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pouvoir;

- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste d'animateur. trice de bassin versant et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;

- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire technique correspondant au grade de technicien territorial ou de technicien territorial principal 2cl ou de technicien territorial principal 1^{er} cl et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;

- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

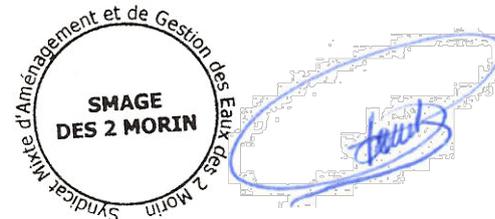
Le poste d'animateur. trice de bassin versant est ouvert

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_16-DE

Extrait délibération n°2024-16

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni au salon rond de la salle Henri Forgeard de l'Hôtel de ville de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 07/10/2024

Début de réunion : 17h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 23

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X	Arrivé à 17h50	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Suppléante	SAGE		Mme GRIFFAUT Colette	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Suppléant	SAGE		M. SOHIER Alain	X		
CC Paysages de Champagnes	Suppléant	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			Excusé
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	EXCUSE	Envoyé en préfecture le 18/11/2024 Reçu en préfecture le 18/11/2024
INVITÉS					Publié le
Mme Julie EISSEN (ICAPE)					ID : 077-200078038-20241015-DELIB_2024_16-DE
Équipe du SMAGE des Deux Morin					
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde	

Secrétaire de séance : M. MUSART Jean-Luc

7. Proposition de création d'un poste de chargé.e de communication : délibération n° 2024-16

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 15/10/2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de chargé.e de communication à temps non complet pour 17,50 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pouvoir ;

- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste de chargé.e de communication et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;

- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire administrative correspondant au grade de rédacteur territorial ou de rédacteur territorial principal 2cl ou de rédacteur territorial principal 1^{er} cl et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;

- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.

Le poste de chargé.e de communication est ouvert

Date de publication : 15/10/2024

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 15/10/2024
Affiché le 15/10/2024
Fait à La Ferté Gaucher, le 15/10/2024
Le Président

